

**APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009
RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE, EN LIEN AVEC LA
PREPARATION DE LA COMMEMORATION DU 75^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA
LIBERATION DE LA BELGIQUE ET DES CAMPS NAZIS AINSI QUE DE LA FIN
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur/universitaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/12/ 2015 au 07/02/2016 (16h)

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite d'envoi : 07/02/2016 (16h)
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appels à projets – mémoire - mouvements et faits de résistance – libertés - démocratie

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Madame la Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance ;
- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française ;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie

Nom et prénom	Téléphone	Email
Plumet Philippe	02 690 83 52	philippe.plumet@cfwb.be
Sanchez Belen	02 690 83 53	belen.sanchezlopez@cfwb.be
Monin Yves	02 690 83 54	yves.monin@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. La transmission de la mémoire des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre est, en ce sens, indispensable. Face à cette négation radicale de la dignité humaine, des hommes et des femmes ont par ailleurs posé des actes d'une très grande humanité et d'une parfaite abnégation.

Résister ? Faire le choix de la Démocratie contre la barbarie ?

Dire « Non » à ceux qui mettent en cause le fonctionnement de la démocratie en menaçant les libertés et les valeurs fondatrices de celle-ci ?

Cette décision d'abord individuelle, de nombreux hommes et femmes l'ont prise au cours des deux guerres mondiales et l'ont traduite au travers de multiples actions concrètes développées dans des mouvements collectifs.

De quel message étaient porteurs les résistants ? Que peuvent-ils nous dire pour aujourd'hui ? Quelles valeurs et quelles motivations étaient à la base de leur engagement ?

Plus que jamais, les actions menées dans le cadre de la préparation des commémorations du 75^{ème} anniversaire de la libération de la Belgique et des camps nazis ainsi que de la fin de la Seconde Guerre mondiale, doivent être l'occasion d'affirmer, en particulier à l'intention des jeunes générations, des valeurs toujours fondatrices pour notre société d'aujourd'hui telles que l'attachement aux libertés fondamentales, le respect du droit, la démocratie, la résistance à l'oppression et la solidarité.

C'est pourquoi dans le cadre du décret¹ du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec la résistance et la déportation politique au cours des deux guerres mondiales.

Ces appels à projets sont ouverts du 15 décembre 2015 au 7 février 2016 (16h).

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1^{er} du décret).

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre pourront être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil

¹ Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).

de la transmission de la mémoire www.decretmemoire.cfwb.be ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie à partir du 15 décembre 2015.

Pour plus d'information :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie

Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

dob@cfwb.be

02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric DELCOR